



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 14338

## Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la persistance et les lenteurs des modalités d'indemnisation des porteurs de titres russes. En effet, malgré les accords intervenus entre la France et la Russie en novembre 1996 et mai 1997, aucun des 400 000 porteurs d'emprunts russes français n'a été indemnisé alors qu'un acompte de 600 millions de francs a été versé par le gouvernement russe. Il lui demande donc de lui indiquer les délais et les modalités exactes qui permettront le recensement et l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes qui attendent le règlement définitif de cette dette.

## Texte de la réponse

La loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier organise, dans son article 73, les opérations de recensement des personnes ayant vocation à bénéficier d'une indemnisation. Un recensement est en effet indispensable, les détenteurs de créances sur la Russie et les personnes spoliées n'étant pas nominativement connus. Cette opération, qui durera six mois, a débuté le lundi 6 juillet dernier. Elle est accompagnée d'une vaste campagne d'information qui permet à chacun de connaître ses droits et les démarches à accomplir. En l'espèce, les démarches sont simples. Les titulaires de titres russes doivent s'adresser à l'un des 4 000 guichets du Trésor public, personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire librement choisi. Les personnes spoliées doivent s'adresser à l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer, située au 54, rue de Châteaudun, 75009 Paris. Lorsque les résultats du recensement seront connus, le Gouvernement pourra élaborer les modalités d'indemnisation qui seront soumises au Parlement. Les versements aux bénéficiaires pourront alors intervenir.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Charroppin](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14338

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 1998, page 2604

**Réponse publiée le :** 27 juillet 1998, page 4139